



COMMUNE
DE
CONCISE

Réf : 17708

Concise, le 9 septembre 2026

**Préavis municipal no 6/2026
relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse
pour le service de Voirie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La présente demande de crédit, se montant à plus de CHF 136'000.--, prévoit l'achat d'une nouvelle balayeuse communale, qui constitue un investissement.

Le règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCOM) explique, aux articles 13 et suivants, les règles en matière de crédit d'investissement. Il prévoit ainsi, que toute dépense supérieure à CHF 50'000.--, doit obligatoirement être soumise au législatif communal par le biais d'un préavis municipal, d'où la présente demande.

Il appartient ensuite à la Municipalité de veiller à la réalisation du projet dans les limites du crédit fixé. Cette dernière est également compétente pour conduire le projet dans des délais qu'elle définit elle-même.

Situation actuelle

La balayeuse communale Hochdorf MFH 5000 est un véhicule doté de nombreux équipements techniques et hydrauliques complexes, qui nécessitent un entretien et une utilisation précautionneuse.

Bien qu'elle ne soit utilisée que pendant la belle saison, elle effectue de nombreuses heures de travail sur plusieurs kilomètres de chemins et de routes, dans deux villages de Corcelles et Concise ainsi que sur les places de parc.

La machine actuelle, déjà achetée d'occasion, totalise plus de 12'000 heures de fonctionnement depuis 1998, date de sa mise en circulation. Depuis quelques mois, les problèmes mécaniques sont de plus en plus fréquents et son remplacement devient indispensable.

Réflexions des Municipalités de Corcelles-près-Concise et Concise

Avant d'envisager une nouvelle acquisition, les Municipalités ont décidé de procéder à l'étude de plusieurs solutions alternatives, à savoir :

1. La réparation complète de la machine actuelle afin de prolonger son espérance de vie ;
2. La sous-traitance du nettoyage des chaussées à un tiers (commune ou entreprise privée) ;
3. L'achat d'un véhicule neuf ;
4. L'achat d'un véhicule d'occasion.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite revenir sur ces différentes variantes et les commenter afin d'éclairer le choix final proposé.

1. Réparation complète de la machine actuelle

Les divers problèmes constatés sont de plusieurs ordres, à savoir : fuites de liquide hydraulique, problèmes de carrosserie, dysfonctionnements électriques. Par ailleurs, compte tenu de ces problèmes, la machine doit être maintenue à une température raisonnable en hiver afin d'éviter une accumulation de pannes supplémentaires.

Un devis a été demandé au prestataire habituel de la commune, qui procède à l'entretien de la machine. Le devis établi, datant du mois de mars 2026, se monte à CHF 42'139.35, comprenant une part de divers et imprévus d'environ CHF 3'000.00 HT pour la main-d'œuvre.

Outre les travaux de remise en état prévus, le prestataire ne fournit aucune garantie quant à une nouvelle panne qui pourrait intervenir après remise en service. La problématique du moteur ou du système d'avancement hydrostatique est un risque réel et une réparation supplémentaire pourrait soudain être onéreuse.

L'avantage d'une telle intervention est assurément le coût, moins élevé que celui de l'achat d'un véhicule neuf. En revanche, sachant que la machine a déjà effectué plus de 12'000 heures de travail, rien ne garantit qu'un nouveau dysfonctionnement majeur ne survienne dans les cinq prochaines années, condamnant définitivement ce véhicule.

Par ailleurs, le prolongement de la durée de vie de la balayeuse serait d'environ cinq ans. L'amortissement annuel de l'investissement sur cette période se monterait donc à CHF 8'600.00, sans garantie que la machine fonctionne jusqu'à cette échéance.

2. Sous-traitance du nettoyage des chaussées à un tiers

La seconde variante envisagée est le non-remplacement de la machine actuelle et la sous-traitance des travaux de balayage à un tiers.

À ce titre, la Municipalité a sollicité une offre auprès d'une entreprise lausannoise. En effet, il n'existe plus d'entreprise dans la région du Nord vaudois en mesure d'assurer ce service.

Le coût journalier pour l'intervention de cette entreprise a été chiffré à CHF 1'081.00 par jour. Ce montant comprend la mise à disposition de la machine et d'un chauffeur.

D'après les calculs du service de voirie, les travaux courants de balayage des deux communes représenteraient environ une vingtaine de jours par année, hors interventions spéciales. La charge annuelle s'élèverait donc à CHF 21'620.00 TTC.

À ce montant s'ajouteraient les interventions spécifiques liées à l'entretien après manifestations et autres activités difficiles à prévoir. Il conviendrait ainsi d'ajouter environ CHF 8'650.00 pour ces prestations.

En déduction, les coûts de consommables (brosses), de carburant et d'assurance de la machine ainsi que divers frais de maintenance, estimés à environ CHF 1'500.00, seraient supprimés.

L'avantage de cette solution réside dans la suppression des contraintes liées à la maintenance et des coûts fixes. La charge annuelle nette s'élèverait ainsi à environ CHF 30'270.00.

Le désavantage principal est le manque de flexibilité, qui péjorerait le fonctionnement du service de voirie. En effet, il est parfois nécessaire d'intervenir seulement quelques heures dans la journée, alors que l'entreprise facturerait dans tous les cas un forfait à la demi-journée.

La Municipalité s'est également approchée d'une commune susceptible de louer un engin, mais les coûts se seraient révélés comparables à ceux mentionnés ci-dessus. De plus, la disponibilité de la balayeuse coïnciderait avec les besoins des communes concernées, ce qui ne garantirait pas une priorité d'utilisation. Cette option a donc été abandonnée.

3. Achat d'un véhicule neuf

Lors d'une récente exposition, la Municipalité s'est approchée de l'entreprise Bucher, bien connue dans le domaine communal pour la fourniture de véhicules spécialisés. Une offre a été demandée pour l'achat d'un véhicule.

Le modèle proposé, « CitiCat VS20 », offre des garanties de robustesse et des caractéristiques correspondant parfaitement aux besoins de la commune. Une fiche technique est fournie en annexe. Le service de voirie a eu l'occasion de participer aux essais et aux réflexions.

Le véhicule est articulé, ce qui lui confère une grande maniabilité. Il dispose par ailleurs de toutes les caractéristiques techniques d'un équipement de dernière génération. De nombreuses communes vaudoises et neuchâteloises en sont équipées et en sont satisfaites.

Le véhicule dispose d'une troisième brosse manœuvrable par le machiniste qui donne la possibilité de soigner le nettoyage des bords de route. La machine actuelle ne permet pas une telle précision. Actuellement, des interventions manuelles sont donc effectuées, notamment avec l'appui des équipes mises à disposition par le centre de requérants d'asile des Rochats. Or, nous savons que dans un court terme, le centre des Rochats va probablement fermer et que nous ne disposerons plus de cet appui toujours bienvenu.

Le prix catalogue de cette machine est de CHF 157'990.00. Toutefois, un rabais de 20 % a pu être négocié avec le fournisseur, ramenant le prix à CHF 136'910.81 TTC.

Selon les nouveaux principes du MCH2, l'amortissement d'un tel investissement peut être réalisé sur une période comprise entre 4 et 10 ans. Une période d'amortissement de 10 ans semble toutefois correspondre le mieux à la durée de vie de la machine et c'est l'option retenue par la Municipalité et qu'elle souhaite proposer au Conseil communal. La charge d'amortissement totale pour représenterait donc un montant annuel d'environ CHF 13'700.00 à charge des communes de Concise et Corcelles. Il est toutefois prévu d'utiliser la machine sur une période plus longue.

Afin de préserver le développement durable, l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique a été envisagée. Cependant, un tel achat représenterait un coût nettement supérieur, estimé à environ CHF 260'000.00, et impliquerait une procédure de marchés publics, augmentant encore les coûts. Cette variante n'a donc pas été retenue.

4. Achat d'un véhicule d'occasion

Il existe un très petit marché de l'occasion pour ce type de machines. Les prix proposés se situent autour de CHF 45'000.00, soit un montant proche de celui de la réparation de la machine actuelle, pour un équipement avec environ 3'500 heures de travail. Le marché n'est cependant pas très développé et malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de trouver un véhicule correspondant à nos critères-

Des machines présentent généralement un nombre d'heures d'utilisation élevé sont en vente, mais nous serions alors confrontés aux mêmes désagréments que dans la variante 1, notamment le manque de garantie en cas de dysfonctionnement majeur après l'achat. Cette solution n'est donc pas privilégiée.

Prix

Après avoir fait le choix de certaines options d'équipement, deux offres ont été demandées aux fournisseurs.

L'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix est celle de la maison Bucher, dont le détail est le suivant :

Rubrique	Enoncé	Montants
1	Machine de base	129'730.00
2	Options relative à l'équipement et divers	26'960.00
3	Préparation et divers	1'300.00
	Total des dépenses HT	157'990.00
	Rabais 20%	31'598.00
	Total global HT	126'652.00
	Total global TTC	136'910.81

Investissement et entente intercommunale sur la voirie

Rappelons que le service de Voirie est intercommunal. Il est régit par une entente intercommunale dont la convention prévoit notamment à l'article 3.2 second paragraphe :

Les COMMUNES informent le bureau de tous projets de nouvelles constructions, de rénovation lourdes ou de l'acquisition de nouvelles machines, respectivement de véhicules dépassant le budget normal de fonctionnement. Elles lui soumettent le moment venu le préavis en question. Le bureau préavise à l'attention des ou de la commune concernée. Ces nouveaux objets sont automatiquement inclus dans la répartition dès leur mise à disposition du service intercommunal de voirie.

Etant donné que ce véhicule est destiné à la Voirie Intercommunale, regroupant les communes de Concise et Corcelles-près-Concise, il a été convenu avec la Municipalité de Corcelles-près-Concise que ce véhicule serait acheté par le biais des liquidités de la commune de Concise. De son côté Corcelles-près-Concise participera à cet investissement à hauteur de 40 %, ce qui représente un montant de CHF 54'764.35.

L'investissement net de la commune de Concise sera amorti sur une durée de 10 ans comme suit :

- Investissement initial total : CHF 136'910.81
- Refacturation par Concise de la part de supportée par la commune de Corcelles 40% : CHF 54'764.35
- Investissement net à la charge de Concise : 82'146.46
- Amortissement annuel à charge de Concise : CHF 8'214.65

L'investissement supporté par la commune de Corcelles serait amorti dans les comptes communaux de cette commune (hors entente).

Les montants des consommables liés à la machine (brosses de rechange), l'assurance du véhicule, les frais de carburant et tout autre frais concernant cette balayeuse entreraient, eux, dans le budget des ententes et seraient ensuite répartis entre les deux communes selon la clé de répartition habituelle.

Municipal responsable: Monsieur Claude Jäggi

LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

VU le préavis municipal N° 06/2026 relatif à l'achat d'une balayeuse pour le service de Voirie

OUI le rapport de ses commissions chargées d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

P r e n d a c t e

- **de l'amortissement**

- du montant de CHF 8'214.65 par année sur une période de 10 ans, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1) ;

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir une nouvelle balayeuse pour le service de Voirie.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 137'000.--.
- **de financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Claude Jäggi



Le Secrétaire :

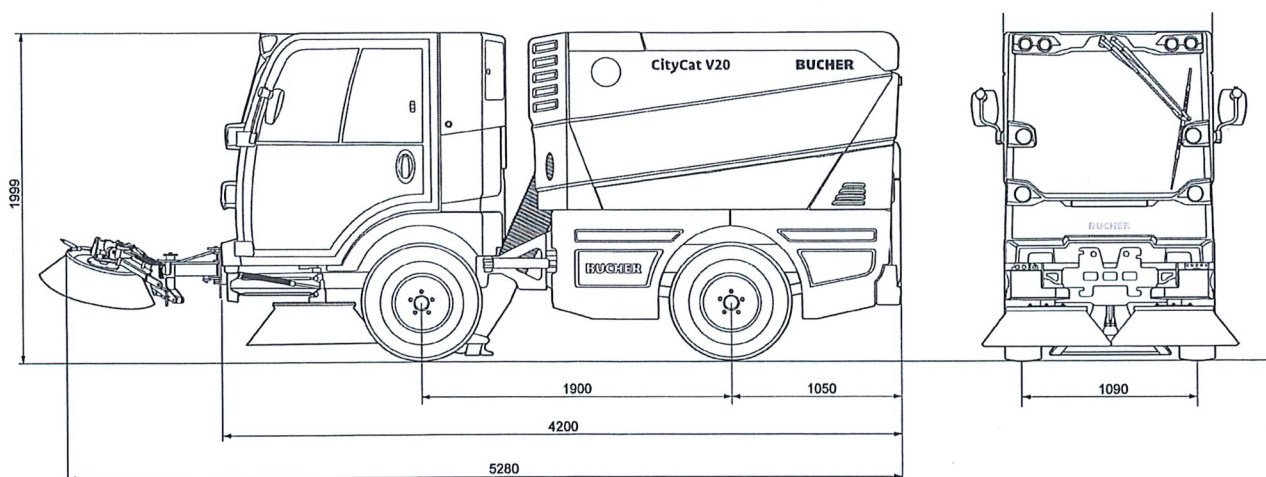


Marc-André Burdet

Annexes : ment.



Configuration de la Bucher CityCat V20



Dimensions

Longueur	4200 mm
Largeur	1300 mm
Hauteur	1999 mm
Empattement	1900 mm
Voie	1090 mm
Largeur de balayage	2100 mm
Largeur de balayage avec 3ème balai	2700 mm

Poids

Poids à vide	2700 kg
Charge utile	2100 kg
Poids total admissible	4800 kg

Émissions

Niveau sonore L_{WA}	97 dB(A)
Certification PM	PM 2.5/PM10 ****

Pneumatiques

215/75 R16 C M+S	
------------------	--

Entraînement

Vitesse de travail	0-15 km/h
Vitesse de déplacement	0-50 km/h*
Rampe gravissable	jusqu'à 30 %
Entraînement continu, hydrostatique. Deux rapports à réglage automatique, électronique lié à la charge.	

Moteur

Type	R754EU6D
Norme antipollution	Euro 6
Cylindrée totale	2970 cm³
Puissance	62 kW
Couple	270 Nm
Réservoir de carburant	80 l
Réservoir AdBlue	14 l
Installation électrique	12 V
Batterie	95 Ah

* Selon la législation nationale